



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 12-05/2026

Nombre de membres : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 28 mai 2026
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 21 mai 2026

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme BESSON,
MM.BENOIT, CLAPPAZ, FEROTIN
Mme MARTIN-BLOCH
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON, PERRIER

La séance est ouverte Madame Anne-françoise BESSON est nommée Secrétaire de séance :

OBJET : INDEMNITES au PRESIDENT à compter du 29 mai 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12 modifié par l'article 42 de la loi Notre et R 5212-1,

Sur proposition de François OLLÉON, le **COMITE SYNDICAL, à l'Unanimité, DECIDE**

Article 1 : de fixer les indemnités de fonction du Président comme suit :

- **à 80%** du taux maximum de 25,59 % de l'indice brut 1027 pour une population égale à celle de l'ensemble des communes composant l'EPCI soit la tranche entre 20 000 et 49 999 habitants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-St-Martin, le 28 mai 2026

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Anne-Françoise BESSON

Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée



***EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 12-05/2026***

*Séance du Comité Syndical
Le 28 mai 2026
à Montbonnot-Saint-Martin*

TABLEAU ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° 12-05/2026 du 28 mai

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT

FONCTION	Nom Prénom	Taux appliqué	Majorations éventuelles	Montant mensuel brut
Président		80%	-	841,50